



Phase 1 - 19 hectares



Phase 1 et 2 - 35 hectares

> Quelles possibilités d'extension à terme :

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE CREIL



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both manual data entry and the use of specialized software tools. The goal is to ensure that the data is both accurate and easy to interpret.

The final part of the document provides a summary of the findings and offers recommendations for future work. It suggests that regular audits and updates to the data collection process are essential for maintaining the integrity of the information.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Liste des signataires	P 4
Visas des textes applicables et des délibérations des collectivités	P 4
Préambule	P 5

ARTICLES

1	Objet et objectifs du CRSD	P 9
2	Périmètre retenu	P 9
3	Durée du CRSD	P 9
4	Principaux axes retenus	P 9
5	Fiches actions (F-A) du CRSD	P 11
6	Contributions financières	P 12
7	Gouvernance du CRSD	P 13
8	Bilan	P 14
9	Modifications des fiches actions	P 15
10	Evaluation externe du CRSD	P 15
11	Signataires et date d'entrée en vigueur	P 16

ANNEXES

I	Etude INSEE et diagnostic territorial	P 17
II	Liste des communes du périmètre du CRSD	P 22
III	Description des fiches actions et de leur financement	P 23

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE CREIL

ENTRE

L'Etat, représenté par Monsieur Didier Martin, Préfet de l'Oise,

ET

La Communauté d'Agglomération Creilloise, représentée par son Président, Monsieur Villemain,
La Communauté de Communes des Trois Forêts, représentée par sa Présidente, Madame Loiseleur,
La Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte, représentée par son Président, Monsieur Massaux,
La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, représentée par son Président, Monsieur Woerth,
Le Conseil régional Nord – Pas-de-Calais – Picardie, représenté par son Président, Monsieur Bertrand,
Le Conseil départemental de l'Oise, représenté par son Président, Monsieur Courtial,
Le Syndicat mixte du parc ALATA, représenté par son Président, Monsieur Massaux,

VU :

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013,
La lettre de mission à Monsieur le Préfet de l'Oise, en date du 6 novembre 2014,
La décision du Ministre de la défense n° 9584 DEF en date du 15 octobre 2014 (DM 2015),
La décision du Ministre de la défense n° 7692 DEF/CAB du 31 juillet 2015 (DM 2016),
La délibération de la Communauté d'Agglomération Creilloise en date du 10 décembre 2015,
La délibération de la Communauté de Communes des Trois Forêts en date du 25 novembre 2015,
La délibération de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte en date du 15 décembre 2015,
La délibération de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne en date du 4 avril 2016,
La délibération du Conseil régional Nord – Pas-de-Calais – Picardie en date du2016 ;
La délibération du Conseil Départemental de l'Oise en date du 7 mars 2016,
La délibération de la ville de Senlis en date du 3 décembre 2015.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale publié en 2013 fixe les orientations stratégiques de la politique de défense et de sécurité. La loi de programmation militaire 2014-2019 adoptée par le parlement et promulguée le 18 décembre 2013 a défini en conséquence un nouveau format des forces qui emporte en particulier la fermeture de certaines formations ainsi que des mesures de rationalisation et d'optimisation. Elle prévoit également que les collectivités locales les plus affectées par ces mesures de restructurations bénéficieront d'un accompagnement économique adapté à leur situation.

C'est dans ce contexte global que la fermeture de la plate-forme aérienne de la base aérienne 110 de Creil interviendra à l'horizon du 31 août 2016, et que le gouvernement a décidé de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement territorial et économique adapté, conformément aux dispositions de la loi de programmation militaire.

Au plan local, le Préfet de l'Oise est chargé d'assurer la mise en œuvre de ce dispositif, en partenariat étroit avec les élus et les acteurs socio-économiques locaux réunis dans le cadre d'un comité partenarial de site de Défense installé par le Préfet de l'Oise le 24 novembre 2014.

Le vecteur principal de cet accompagnement territorial et économique est le présent contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), dispositif à vocation partenariale, conçu en vue de l'élaboration et la mise en œuvre rapide, sous forme contractuelle, d'un plan d'actions d'accompagnement fondé sur un diagnostic territorial partagé et des axes stratégiques communs.

Présentation de la base aérienne de Creil

La base aérienne 110 (BA 110) s'étend sur 428 hectares répartis sur 3 communes (Creil, Verneuil -en-Hallate, et Apremont) dans le département de l'Oise. Elle accueille sur son emprise, outre les unités de l'armée de l'air et les services de la base aérienne, un nombre important d'organismes interarmées et les antennes locales des soutiens spécialisés.

Equipée d'une piste de 2400 mètres et disposant du soutien aéronautique associé, elle accueille, au titre de la Permanence opérationnelle (PO), 2 avions de chasse qui sont prêts à décoller à la moindre alerte pour assurer la protection de la population et du territoire contre les menaces venant du ciel. Elle accueille également trois escadrons de transport, l'Escadron de transport Vercors (ET 1/62 Vercors) et l'Escadron de transport Ventoux (ET 3/62) équipés de CASA CN 235 et l'Escadron de transport Esterel (ET 3/60 Esterel), équipé d'Airbus. L'escadron de soutien technique aéronautique (ESTA) assure la maintenance des avions de transport CASA.

Stationnent également sur le site de la base aérienne :

- Le Centre militaire d'observation par satellites (CMOS) et le Centre national de ciblage (CNC), deux formations de l'Armée de l'air à vocation interarmées participant directement à la fonction stratégique "connaissance et anticipation" ;
- L'escadron transit et accueil aérien (ETAA) qui assure les fonctions de transit du personnel et du matériel du ministère de la défense ;
- plusieurs organismes interarmées tels que la direction du renseignement militaire (DRM), l'état-major de force et d'entraînement (EMIA-FE), l'établissement géographique interarmées (EGI) ou l'unité française de vérification (UFV).

Devenue base de Défense en 2009, elle accueille ainsi le commandement de la base de Défense de Creil (BDD de Creil) et son Groupement de soutien (GSBDD). Le commandant de la BA 110 est également commandant de la base de Défense de Creil (Com BdD) et délégué militaire départemental de l'Oise.

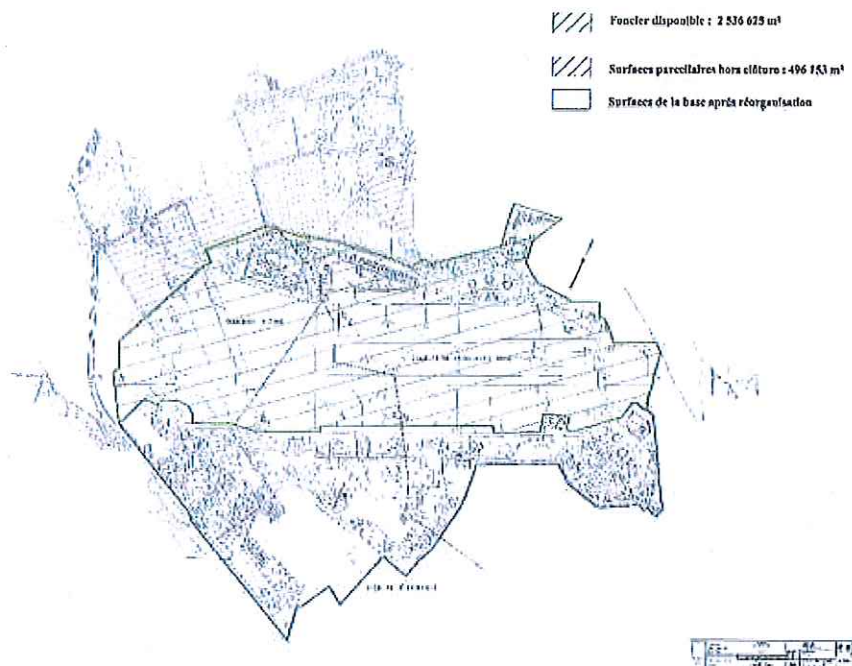
Présentation des mesures de restructurations sur la base aérienne de Creil

Les mesures de restructurations annoncées par le ministre de la défense le 15 octobre 2014 prévoient la fermeture de la plate-forme aéronautique de la BA110 de Creil en 2016. Cette fermeture s'inscrit dans le projet de la refonte du stationnement de l'Armée de l'Air baptisé « Station Air ». Dans ce cadre, le réseau de bases « Transport » s'appuiera demain sur 2 bases principales à Orléans-Bricy et à Evreux. La flotte d'avions Casa rejoindra ainsi la base d'Évreux à l'été 2016 pour être mutualisée avec les appareils Transall dont la flotte connaît une déflation naturelle liée à son âge avancé. La permanence opérationnelle rejoindra sa base mère.

Au total sur la période 2015-2016, la base aérienne 110 de Creil devrait enregistrer une réduction globale de ses effectifs de l'ordre de 500 personnels, principalement militaires. Elle conservera néanmoins des missions opérationnelles structurantes notamment dans le domaine du renseignement et du transport stratégique, et demeurera un site défense important avec la présence à l'horizon 2016 de plus de 2200 personnels civils et militaires.

Cette nouvelle configuration entraînera la libération d'environ 250 ha à l'intérieur du périmètre sécurisé de la base et 45 ha hors du périmètre sécurisé.

De plus, toutes les constructions réalisées dans les emprises libérées par la Défense (à l'intérieur comme à l'extérieur de la clôture périphérique) resteront soumises à des servitudes liées à l'activité militaire maintenue sur le site de Creil après le 31 août 2016



Etude d'inscription territoriale de la base aérienne de Creil

L'INSEE Picardie a réalisé une étude d'inscription territoriale de la Base Aérienne de Creil (BA 110) afin de mesurer la place de la plateforme aérienne dans l'économie locale (voir annexe 1).

L'inscription territoriale est une estimation territorialisée du nombre d'emplois et d'habitants concernés par la présence sur le territoire du site de défense.

Elle se décompose en :

- l'effet direct : emplois directs et population liée au site ;
- l'effet indirect lié aux commandes du site : emplois indirects et population liée à ces emplois ;
- l'effet induit : emplois et populations concernées par la consommation et l'investissement de la population liée directement et indirectement

Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

- 498 emplois militaires et civils de la BA 110 directement concernés. Ces emplois directs sont principalement concentrés sur la commune de Creil. A contrario, l'emploi indirect lié à la plateforme aérienne est estimé à l'équivalent d'une douzaine d'emplois indirects. Enfin, la consommation des salariés et de leurs familles génère une activité économique sur leur lieu de résidence équivalente à 200 emplois induits situés dans un quadrilatère Clermont-Chantilly-Senlis-Compiègne.

- Une part élevée des personnels concernés par cette restructuration réside sur la base elle-même (88) ou dans le parc de la SNI (86). Les logements qui seront ainsi libérés seront réoccupés immédiatement et dans l'ensemble l'impact des déménagements sur le marché immobilier local sera limité.
- Les agents concernés par la fermeture de la plateforme aérienne de la BA 110, leurs conjoints et leurs enfants représentent une population de 1707 personnes dont 1400 dans le département de l'Oise. Au sein de l'Oise, un quart de la population concernée réside dans la Communauté d'Agglomération creilloise et un quart dans la Communauté de Communes des 3 Forêts.
- L'INSEE rappelle dans son étude que la BA 110 sera le quatrième site de l'Oise affecté par le redéploiement des forces de la Défense depuis 2008 après les sites de Senlis (41^{ème} régiment de transmissions), Compiègne (école d'état-major, direction et centre du service national), et de Noyon (régiment de marche du Tchad).
- Ce sont au total 2500 emplois militaires qui auront été délocalisés de l'Oise entre 2010 et 2016.

Diagnostic territorial, principaux enseignements

Quatre idées principales structurent les principaux faits marquants du diagnostic (voir annexe I).

Un territoire complémentaire dans ses fonctions productives et résidentielles

Le territoire de redynamisation est composé de quatre EPCI aux caractéristiques plutôt convergentes. Regroupant une population totale de 170 686 habitants (INSEE 2012), ce territoire est marqué par une part assez importante de la CSP des retraités qui peut aller jusqu'à 26% pour la CCAC. Le poids de la CSP des ouvriers pour la CAC (18%) et la CCPOH (16%) est deux fois supérieur à ce que l'on peut observer dans les deux autres EPCI. Le poids économique du parc d'activités ALATA rassemble une quarantaine d'entreprises et 1 600 emplois sans oublier la présence de 300 chercheurs et de la quinzaine d'entreprises aux côtés de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS).

Le territoire compte environ 12 000 établissements, la CAC regroupe la part de l'économie présente la plus importante (72%) de tout le territoire ; le taux le plus faible (58%) concerne la CC3F qui arrive en tête pour le poids (42%) de son tissu dédié à l'économie non présente suivie de près par la CCAC (39%)

Un territoire à fort potentiel d'innovation pour le développement de filières de croissance

Le territoire regroupe des ressources techniques et scientifiques à valeur stratégique pour son développement comme l'INERIS, le CETIM, le CRITT Polymères, le CEEBIOS, le centre mondial de recherche d'Arcelor Mittal. Le biomimétisme est un véritable marqueur de développement économique ainsi que l'économie circulaire et l'écologie industrielle pour laquelle des projets communs sont en cours entre la CAC et la CCPOH. De la même façon l'identité territoriale autour du pôle équin de Chantilly (2 000 emplois directs) est un moteur très dynamique aux retombées économiques dans les domaines comme le transport, la formation, la création d'entreprise, les sciences ...

Le vieillissement de la population locale oblige les décideurs à s'interroger sur l'offre de services nécessaire pour leur maintien (mobilité, logement, sécurité, santé, ...). Cette préoccupation s'inscrit dans la réflexion stratégique de l'Etat qui a fait de la « silver économie » une priorité nationale.

Un territoire qui doit renforcer son image internationale: innovation, tourisme, infrastructures

Le territoire de redynamisation, composé de quatre EPCI est loin de présenter une image homogène et lisible entre le profil urbanisé et industriel de Creil, l'idée d'une ville d'art et d'histoire pour Senlis et une représentation de Chantilly concentrée sur son château, son hippodrome et sa dimension internationale. Une fois encore, le territoire peut compter sur deux grandes catégories de ressources spécifiques à fort potentiel de rayonnement et d'image. En premier lieu, il y a les ressources à caractère culturel et historique comme la cathédrale de Senlis, le château de Chantilly et le musée du cheval. En second lieu, les ressources académiques et scientifiques qui peuvent s'appuyer sur l'INERIS, le CEEBIOS, le centre mondial de recherche d'Arcelor Mittal et l'UTC même si cet établissement n'est pas sur le périmètre du CRSD. Dans un autre registre, l'économie du cheval est un facteur certain de lisibilité internationale avec son hippodrome et ses grands événements internationaux (Prix de Diane). Enfin, la proximité de l'aéroport de Roissy ou du Bourget et la qualité des infrastructures routières sont autant d'atouts favorables à une accessibilité rapide depuis tous les principaux axes de circulation.

Un territoire qui doit renforcer et renouveler la qualité de sa gouvernance

La mise en œuvre du contrat de redynamisation va concerner un territoire regroupant quatre EPCI ayant chacun une histoire et un développement propre.

Aussi, la capacité de ses acteurs à travailler ensemble devra-t-elle encore progresser. Dans le passé, le succès du parc d'activités « Marches de l'Oise » est un succès qui fait référence. Il en va de même pour l'éco-quartier de Gournay. Depuis, des opportunités communes ont été saisies et ont donné lieu à des projets communs (CAC – CCPOH) dans le domaine de l'écologie industrielle par exemple. De la même façon, les villes de Creil et de Senlis se sont associées pour répondre ensemble à un projet ITI. Enfin, la réflexion collective engagée depuis le début de l'année autour de la redynamisation de la BA 110 témoigne d'une véritable volonté politique et d'une dynamique de projets à une échelle géographique nouvelle.

La phase de diagnostic du territoire a permis de poser la question du devenir de la piste et de façon plus large de la pérennité des activités utilisatrices de l'infrastructure.

Un focus particulier, réalisé sur l'IGN, a permis de mettre en avant les enseignements suivants :

L'IGN est un Etablissement Public Administratif en charge de missions d'intérêt général dans le domaine de la photographie aérienne. Les moyens mobilisés comptent 55 salariés et 4 avions de type beechcraft. Ses missions ont été confirmées dans le contrat d'objectifs et de performance 2013-2016. La bonne exécution de ses missions exige de la part de l'IGN une réactivité et une capacité de décollage en tous temps.

La cessation de l'activité de la plateforme aéronautique en août 2016 oblige l'IGN à engager une réflexion sur la pérennité de son activité à Creil et sur l'hypothèse d'une relocalisation sur une autre plateforme en France. Cette problématique très spécifique a rendu nécessaire la distinction entre les objectifs opérationnels du CRSD et ceux de l'IGN. Pour cela, une réflexion collective animée par le sous-préfet de Senlis est en cours pour envisager la possibilité pour l'IGN d'implanter son activité sur la plateforme de Beauvais-Tillé.

Par ailleurs, une recherche de solution, notamment avec la CAC et la DGAC, est en cours pour les autres activités utilisatrices de la piste (société EVRA, aéroclub de Creil).

1. OBJET ET OBJECTIFS DU CRSD

Afin d'assurer l'élaboration et le pilotage du dispositif d'accompagnement économique du territoire concerné par la fermeture de la plateforme aéronautique de la BA110, le Préfet de l'Oise a installé le 24 novembre 2014 un comité partenarial de site de Défense associant notamment les collectivités territoriales concernées et les principaux partenaires économiques locaux.

Les travaux conduits par ce comité ont permis d'aboutir à l'élaboration du présent contrat de redynamisation de site de défense de Creil qui s'inscrit de façon volontaire dans la philosophie des CRSD : donner au territoire une nouvelle attractivité, accompagner la diversification du tissu économique et favoriser la création d'emplois nouveaux.

Au terme de la consultation lancée par le comité de pilotage début 2015, le cabinet SOFRED Consultants a été retenu pour accompagner les acteurs du territoire dans l'élaboration de ce CRSD.

La méthodologie choisie pour élaborer ce contrat a poursuivi deux objectifs :

- Implication des acteurs locaux, par une succession d'entretiens individuels et l'organisation de réunions techniques dans un souci d'appropriation et de validation collective de la démarche et de ses conclusions ;
- Elaboration du contrat sur une durée de 7 mois, durée contrainte mais répondant aux exigences de mise en œuvre rapide d'actions visant à compenser la fermeture de la plateforme aéroportuaire de Creil.

L'élaboration du CRSD a fait l'objet d'une démarche en trois phases :

- réalisation d'un diagnostic analytique du territoire (inventaire des forces, faiblesses et potentialités du territoire, capacités de rebond en termes d'attractivité et de développement économiques) comprenant une proposition de périmètre géographique de redynamisation ;
- identification et validation des axes stratégiques et prioritaires de développement et déclinaison dans un plan d'actions structurantes ;
- Elaboration des fiches-actions détaillées.

2. PERIMETRE RETENU (voir annexe II)

Le périmètre du CRSD correspond aux périmètres administratifs et territoriaux des 4 EPCI suivants, et de leurs communes respectives:

- Communauté d'Agglomération de Creil,
- Communauté de Communes des Trois Forêts,
- Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte,
- Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

3. DUREE DU CONTRAT

La durée du présent contrat est de quatre ans à compter de sa signature par chacune des parties. Il est reconductible une fois par avenant pour une durée d'un an maximum.

4. PRINCIPAUX AXES RETENUS

Le présent contrat repose sur quatre axes thématiques et complémentaires :

1. La reconversion de la BA 110, vers une nouvelle vocation civile ?
2. L'innovation territoriale en faveur du développement économique
3. Les filières de croissance et leurs effets d'entraînement
4. Le rayonnement international du territoire

Axe 1- La reconversion de la BA 110, vers une nouvelle vocation civile ?

A partir du 31 août 2016, la libération éventuelle par le ministère de la défense de tout ou partie de la plateforme aérienne située sur la partie nord de l'emprise de la BA 110 pour une surface d'environ 250 ha sans compter les 45 ha hors périmètre sécurisé doit être appréciée à la fois comme un enjeu et une opportunité pour le territoire.

En termes d'enjeu, il s'agit de trouver une vocation économique à ce site très spécifique dont la valeur intrinsèque est liée à la disponibilité d'une piste de 2400 m de long. Sur le plan des opportunités, la qualité des équipements disponibles (ILS, tour de contrôle, hangar de maintenance, balisage ...) sont autant d'atouts pour relancer une activité aérienne civile sous réserve d'une certification civile de la plateforme par la DGAC. Toutefois, l'absence de modèle économique est un handicap qui doit être levé au terme d'une étude de marché. La CAC assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude dont les conclusions doivent être présentées fin 2015 pour la phase 1 et en février 2016 pour le rendu final.

En outre, la valorisation du foncier libéré pourrait faire l'objet d'un second scénario de développement qui se traduirait par la réalisation de l'extension d'une première tranche de 19 ha du parc technologique ALATA en mobilisant un foncier hors statut Défense. Ce projet est une nécessité urgente pour la CAC et la CCPOH qui ne sont plus en mesure d'accueillir de nouvelles implantations. Ce projet d'extension qui concerne les communes de Creil et de Verneuil en Halatte est une réponse vitale pour le développement économique du Sud Oise et de nature à procurer des recettes au syndicat du parc ALATA.

Ces scénarii de reconversion ne sont pas antinomiques mais leur cohérence devra être assurée sur la durée du CRSD, et au-delà. Leur compatibilité avec les activités du ministère de la défense comme avec les besoins de protection de ses installations sur le site de la BA110 devra également être garantie.

Quel(s) que soi(en)t le ou les scénario(i) de reconversion de l'emprise libérée qui sera(ront) retenu(s), les conditions de cession éventuelle du foncier défense dans le périmètre de la BA110 devront être précisées et évaluées par le ministère de la défense dans la mesure où une cession à l'euro symbolique n'est pas retenue par celui-ci

Axe 2 - L'innovation territoriale en faveur du développement économique

Les ressources techniques et scientifiques (INERIS, CETIM, CEEBIOS ...) du territoire assurent à celui-ci un positionnement à forte valeur ajoutée et renforcent de façon certaine son attractivité économique. Toutefois, sur le plan résidentiel, la capacité d'accueil sur place des jeunes chercheurs est insuffisante. Le renouvellement d'une offre d'hébergement dédiée permettrait de répondre aux laboratoires du territoire du sud de l'Oise régulièrement pénalisés par l'absence de logements : CETIM, INERIS, pour leurs stagiaires mais également les structures de formation telles que les lycées Amyot d'Inville ou Hugues Capet pour leurs BTS ou encore Promeo qui proposent pour la majorité d'entre elles des cursus en alternance

Par ailleurs, les acteurs du territoire poursuivent leur démarche en faveur de l'innovation en faisant le choix de développer le secteur de l'écologie industrielle qui vise à quitter la logique économique dite linéaire (prélever, transformer, utiliser, jeter) pour aller vers un système circulaire, s'efforçant de ne pas épuiser les ressources et permettant de contrôler ses rejets et déchets.

La maîtrise des savoir-faire dans ce domaine passe par l'échange d'expériences entre les entreprises et par la formalisation d'une expertise de conduite de projets. La mise en commun de projets nécessite de la proximité qui peut être retrouvée sous la forme d'une offre d'hébergement de type pépinière. Pour cela, la CAC souhaite reconverter un bâtiment à usage d'activité en pépinière dédiée à l'écologie industrielle. Ce bâtiment devrait se situer sur le site industriel GOSS en cours d'acquisition par la CAC.

Axe 3 - Les filières de croissance et leurs effets d'entraînement

La succession des restructurations militaires et industrielles qui a frappé le Sud Oise en particulier a rendu nécessaire une réflexion stratégique sur les filières à retenir pour le développement économique du territoire. Aujourd'hui, il est unanimement reconnu que l'économie circulaire ainsi que le biomimétisme sont des filières prioritaires de développement du territoire au même titre que l'écologie industrielle.

Ces choix reposent sur un socle de ressources à caractère stratégique identifiées au cours de la phase de diagnostic du territoire et favorables à une labellisation « Nord - Pas-de-Calais - Picardie Technopôle » et à une reconnaissance de son positionnement différenciant à haute valeur ajoutée à l'échelle de la future Région Nord - Pas-de-Calais - Nord - Pas-de-Calais - Picardie.

A l'instar de ce que l'on observe pour le foncier à vocation économique, une politique d'offre immobilière adaptée aux besoins du parcours résidentiel des entreprises est un critère d'attractivité pour le territoire. Dans un souci de rapprocher au mieux le monde de la recherche et celui de l'industrie, les acteurs locaux ont souhaité offrir aux équipes de recherche des lieux de prototypage ou démonstrateurs pour des projets en lien avec biomimétisme et la croissance durable. C'est dans ce but que le bâtiment n°20 situé sur le quartier ORDENER fera l'objet de travaux et d'aménagements.

Le choix du territoire de renforcer sa lisibilité dans le domaine de l'économie circulaire a trouvé une déclinaison très opérationnelle avec la plateforme chimique de Villers-Saint Paul qui regroupe encore trois grandes entreprises et 300 emplois.

L'objectif est de dimensionner ce site à vocation économique pour accueillir des entreprises industrielles positionnées dans le secteur des déchets recyclables. Pour cela, le site offre des atouts qui touchent à sa fonctionnalité et à son positionnement sans oublier la présence d'équipements surdimensionnés sur la zone industrielle (une station d'épuration dédiée, la présence de l'électricité (fibre optique). Enfin, le caractère multi modal de la plateforme est un atout supplémentaire pour son attractivité.

Axe 4 – Le rayonnement international du territoire

La stratégie de communication à venir doit mettre en avant la qualité des ressources académiques, scientifiques et techniques et leur capacité d'innovation. C'est la raison pour laquelle, les acteurs ont souhaité enrichir l'offre du territoire en accueillant, dans l'avenir, des événements à caractère scientifique sur des thématiques qui mettent en avant les points forts locaux (biomimétisme, écologie industrielle ...). La présence d'une future plateforme aéronautique civile de proximité serait un atout supplémentaire de rayonnement pour le territoire.

Enfin, le CRSD intègre le financement d'un poste d'animation, afin de disposer de la « matière grise » adaptée au pilotage du Contrat, à la mobilisation des acteurs et la concrétisation rapide des actions. De plus, il sera en charge d'animer la démarche de labellisation « Nord - Pas-de-Calais - Picardie Technopôle » du territoire Sud Oise et en premier lieu le suivi de l'étude qui sera lancée à court terme pour cet objectif.

5. FICHES ACTIONS

La déclinaison opérationnelle des axes stratégiques retenus pour le CRSD s'est traduite par huit actions. Toutes les fiches actions sont présentées de façon synthétique en lien avec leur axe stratégique de référence. Une présentation exhaustive est consultable en annexe III.

Axe 1 : reconversion de la BA 110

- 1.1. Etude de marché concernant l'opportunité et la faisabilité d'une activité économique aéroportuaire civile mixte sur la BA 110
- 1.2. Extension du parc d'activités ALATA

Axe 2 : L'innovation territoriale en faveur du développement économique

- 2.1 Développement d'une offre d'hébergement pour étudiants et jeunes chercheurs
- 2.2 Création d'une pépinière dédiée à l'écologie industrielle sur le site GOSS

Axe 3 - Les filières de croissance et leurs effets d'entraînement

- 3.1 Développement d'une plateforme de valorisation des déchets spéciaux recyclables
- 3.2 Rénovation d'un bâtiment favorisant le développement des activités liées au bio mimétisme et à la croissance durable

Axe 4 – Le rayonnement international du territoire

- 4.1 Définition d'une offre de lieux d'accueil d'événements économiques et scientifiques

Un volet transversal dédié au soutien à l'ingénierie du CRSD et au suivi de l'étude « labellisation Nord - Pas-de-Calais - Picardie Technopôle » a fait l'objet de la fiche action n° 5.1 intitulée Soutien à l'ingénierie CRSD / étude filière Nord - Pas-de-Calais - Picardie Technopôle.

6. CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Creil bénéficie d'une mobilisation de tous les acteurs pour permettre une mise en œuvre des actions retenues (voir tableau en annexe IV).

La somme des engagements financiers, de l'Etat et des collectivités, s'élève à 10 984 138 € qui intègre le financement de l'étude d'impact de l'INSEE et le diagnostic territorial

L'engagement financier de l'Etat :

Le montant est de 2 691 325 € (25% du montant total) dont le financement de l'étude d'impact de l'INSEE (1 500 € FNADT) et du diagnostic territorial (56 825 € FNADT).

L'apport attendu des crédits européens (FEDER) pour un montant de 665 000 € ajouté à l'engagement financier de l'Etat porte à 3 356 325 € (31% du budget total) la contribution hors collectivités locales.

L'engagement financier de la CAC:

499 000 € (4,5%)

L'engagement financier de la ville de Senlis:

660 000 € (6%)

L'engagement financier du Conseil régional de Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

512 000 € (4,7%)

L'engagement financier du Conseil départemental de l'Oise :

397 000 € (4%)

L'engagement financier des autres porteurs et partenaires (SM ALATA, bailleurs sociaux, INSEE, recettes) :

5 559 813 € (51%)

Le syndicat mixte du parc ALATA mobilisera ses fonds propres pour le financement de sa contribution, soit (3 680 000 €). 200 000 € de recettes sont attendus sur les ventes de terrains.

L'engagement financier du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais - Picardie répond à un principe d'intervention sur ses crédits de droit commun et les fonds UE en tant qu'autorité de gestion. Dans ces conditions, il ne sera pas signataire du présent contrat.

7. GOUVERNANCE DU CRSD

Un comité de pilotage est constitué, sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Oise, pour assurer le suivi, le contrôle de la mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues au contrat. Il se réunit au minimum deux fois par an et autant que de besoin.

Il est composé des membres et personnalités suivants ou de leur représentant :

- le Préfet de l'Oise,
- le Sous-préfet de l'arrondissement de Senlis,
- le commandant de la BA 110
- le Président de la Communauté d'agglomération Creilloise,
- la Présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts
- le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte
- le Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
- le Président du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais - Picardie,
- le Président du Conseil départemental de l'Oise,
- le Délégué à l'Accompagnement des Restructurations,
- le Délégué Régional aux Restructurations de Défense,
- le Commissaire Général à l'Egalité des Territoires, ou son représentant,
- le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise,
- le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise,
- le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Oise,

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre, en tant que de besoin et à sa demande, la présence de toute personne qualifiée.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par les services de la Préfecture de l'Oise.

Un comité technique est également mis en place afin d'assurer l'animation opérationnelle et le suivi global du dispositif contractuel. Il veille à la coordination des actions, en lien avec les maîtres d'ouvrage/porteurs de projet identifiés pour chaque action. Il se réunit en tant que de besoin et périodiquement selon un rythme semestriel, voire trimestriel.

Il tient un rôle essentiel dans le suivi de la bonne concrétisation des actions. Il a ainsi la possibilité d'auditionner les maîtres d'ouvrage et de missionner certains de ses membres pour un suivi personnalisé d'une action, si cela lui paraît opportun. Il prépare en amont les travaux et réunions du comité de pilotage.

Il est animé par le Sous-préfet de l'arrondissement de Senlis et il est composé :

- du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais - Picardie,
- du Conseil Départemental de l'Oise,
- de la Communauté d'agglomération de Creil,
- de la Communauté de Communes des Trois Forêts,
- de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte,
- de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise,
- de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise,
- de la Chambre d'Agriculture de l'Oise,
- de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise,
- du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires,
- du Délégué Régional aux Restructurations de Défense,
- du commandant de la BA 110.

Le secrétariat en est assuré par les services de la Sous-préfecture de Senlis.

8. BILAN DU CRSD

Le CRSD de Creil fera l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation pour permettre la connaissance, en continu, de la mise en œuvre des actions qui le constituent. Ce suivi technique et financier, complété par une évaluation des actions, doit permettre d'adapter, si nécessaire, le contenu et l'échéancier du programme d'actions.

Cette évaluation sera réalisée en s'appuyant sur des éléments de reporting fournis par chaque maître d'ouvrage faisant état de l'avancement de chaque projet inscrit au CRSD. Elle s'appuiera également sur les indicateurs de suivi et d'évaluation proposés dans le programme de gestion PRESAGE-DEFENSE : PATRA (programme d'accompagnement territorial du redéploiement des armées), en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi budgétaire des projets développés au titre du CRSD,
- nombre d'emplois créés sur le périmètre du CRSD,
- nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du CRSD.

De plus, à chaque réunion du Comité de pilotage, un point de situation précis sera réalisé sur chacune des actions.

Enfin, au terme du contrat, un bilan de clôture sera élaboré.

9. MODIFICATION DES FICHES ACTIONS PAR AVENANT

Au terme de chaque année d'application du contrat, l'opportunité d'une adaptation du contenu des actions, de l'échéancier de mise en œuvre et des contributions financières sera examinée par les signataires. Le comité de pilotage pourra alors en tant que de besoin envisager puis proposer une réorientation du contrat et du contenu de certaines actions, y compris à des redéploiements de crédits entre action. Un projet d'avenant technique devra alors être élaboré et validé en ce sens par le comité de pilotage, accompagné d'un bilan intermédiaire d'exécution physique et financière du CRSD, puis soumis pour validation au cabinet du Premier ministre après présentation pour avis en comité technique interministériel (CTI).

Les délibérations conformes des collectivités partenaires et des co-financeurs devront être assurées en parallèle afin d'autoriser la signature et permettre l'entrée en vigueur de ces modifications.

10. EVALUATION PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR

Au terme de la période d'exécution du CRSD et afin d'objectiver l'impact des actions mises en œuvre en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises, une évaluation ex post pourra être confiée à un intervenant externe au dispositif de gouvernance du CRSD.

Il aura pour mission d'évaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'impact du CRSD sur le périmètre de redynamisation retenu.

Le coût de cette évaluation sera pris en charge par l'Etat.

